Gestion des données médicales

Stéfan DARMONI

Professeur d'Informatique Médicale, Faculté de Médecine de Rouen

Tous droits réservés

Laboratoire LITIS EA4108 & LIMICS INSERM U1142

Courriel : Stefan.Darmoni@chu-rouen.fr

Santé en ligne (Santé numérique)

- La «santé en ligne» comprend
  - la télémédecine et
  - la santé mobile (mHealth),
- La «santé en ligne» est définie par l'OMS :
  - la santé en ligne désigne le transfert de ressources de santé et de soins de santé par des moyens électroniques. Elle regroupe trois principaux domaines:
    - la fourniture d'informations en matière de santé à des professionnels de la santé et à des patients via l'internet ou d'autres moyens de télécommunication,
    - l'utilisation des technologies de l'information et du commerce électronique (e-commerce) pour améliorer les systèmes de santé, par exemple à travers l'éducation et la formation des travailleurs de la santé,
    - l'application des pratiques de l'e-commerce et de l'e-business à la gestion des systèmes de santé.

Santé mobile (m-health)

- La santé mobile est
  - une branche de la santé en ligne et
  - désigne les pratiques en matière de médecine et de santé publique reposant sur des dispositifs mobiles.
- Elle englobe notamment :
  - l'utilisation de moyens de communication mobiles en vue de l'accès à des services de santé et de bien-être et à des fins d'information,
  - ainsi que les applications mobiles concernant la santé.
  - En 2016, plus de 1.000 app santé en français

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DES AFFAIRES SOCIALES
ET DE LA SANTÉ

La stratégie nationale e-santé : les SI au service de la qualité des soins et de l'efficience du système de santé

Dr Brigitte Séroussi, MCU-PH

Délégation à la Stratégie des Systèmes d'Information de Santé (DSSIS)
Secrétariat général des ministères chargés des affaires sociales
Ministère des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes

La santé en quelques chiffres

- **L'offre de soins**
  - 1,2 million de professionnels de santé
    - 355 000 médecins et pharmaciens
    - 820 00 auxiliaires médicaux (620 00 IDE)
  - 22 000 pharmacies, 1000 laboratoires de biologie,
  - 3000 établissements de santé
  - 26 Agences Régionales de Santé (ARS)

→ **17 depuis le 1er Janvier 2016**

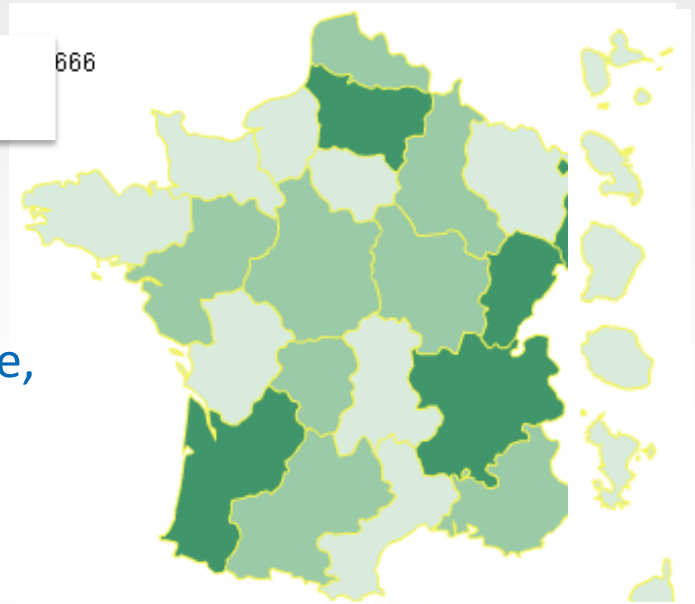

- **Les dépenses de santé**
  - **240 milliards € = 12% PIB**
  - 77% financés par un payeur public
  - (Assurance Maladie)

- **Les systèmes d'information**
  - 2 à 3 milliards € = **1% des dépenses de santé**
  - 80 à 140 M€ pour la télémédecine,

→ croissance prévue = 15 à 30% par an

  - Plus de 200 solutions eSanté différentes

Contexte général

- **Augmentation de la consommation de soins**
  - Vieillissement de la population
  - Maladies chroniques
  - Patients poly-pathologiques
- **Augmentation de la complexité des prises en charge** (plurielles / pluri professionnelles / sanitaires et sociales)
- **Restrictions budgétaires**
- **Virage numérique et promotion de la eSanté**
  - Levier d'efficience pour optimiser le système de santé
  - Promesse de qualité, de sécurité des soins, d'innovation, et de progrès… *à objectiver !!!*

La stratégie nationale de santé (2013)

1. **Faire le choix de la *prévention* et agir sur tout ce qui a une influence sur la santé**
   - Réduire les inégalités sociales et géographiques de santé
   - Améliorer l'évaluation et la gestion des risques sanitaires,
2. **Organiser les soins autour des patients : la révolution du *premier recours***
   - Offrir une solution de proximité pour tous les Français
   - Lutter contre les inégalités d'accès aux soins (mutuelles, dépassements d'honoraires, tiers payant)
   - S'appuyer sur les nouvelles technologies
3. **Approfondir la *démocratie sanitaire* et miser sur la déconcentration**
   - Franchir une nouvelle étape dans le droit des patients
   - Repenser le pilotage national
   - Renforcer les marges de manœuvre des ARS

Une gouvernance renforcée et des acteurs identifiés

Multitude d'acteurs

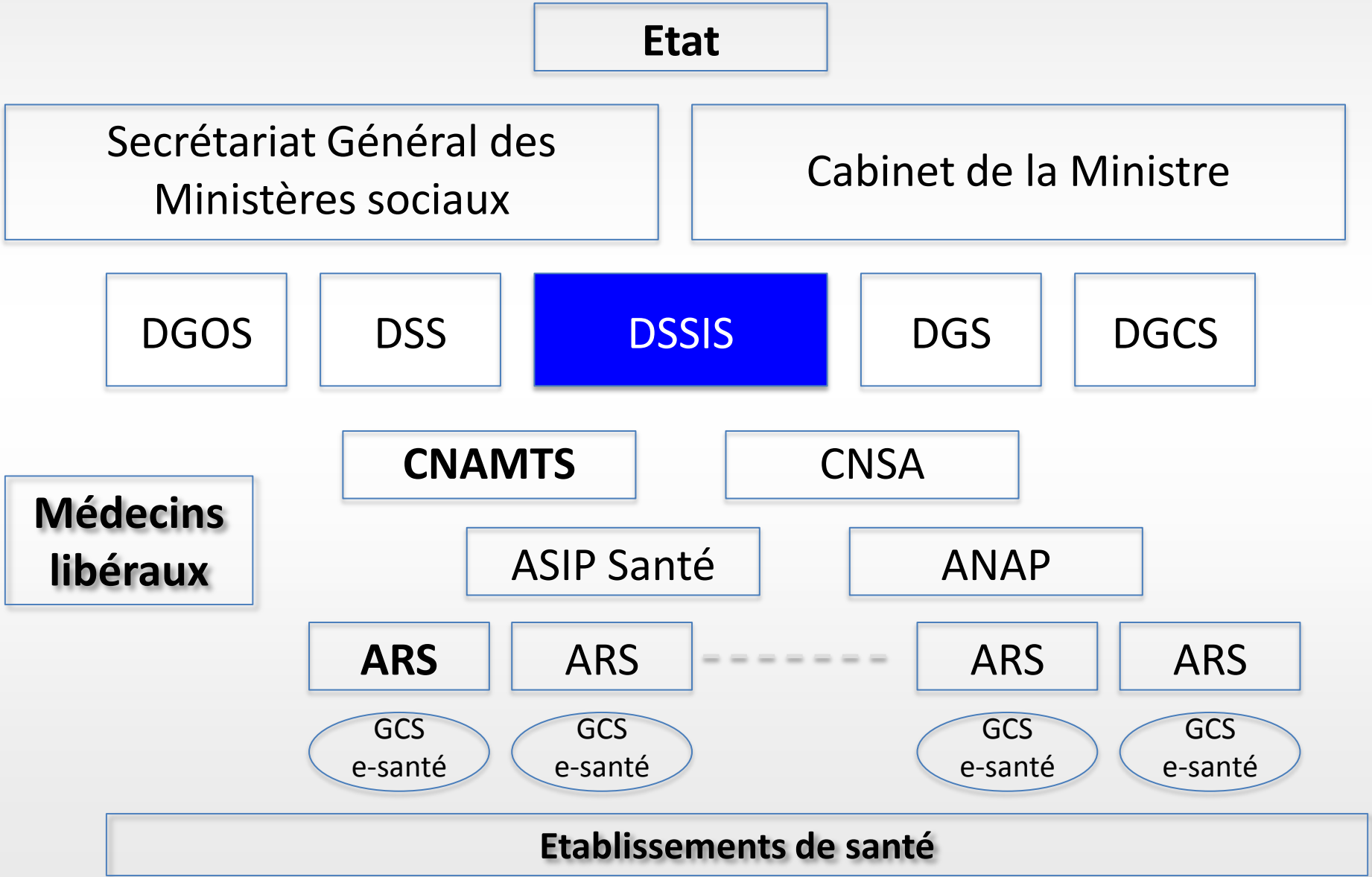

La gouvernance des systèmes d'information de santé

- **Deux opérateurs complémentaires sous tutelle de l'Etat :**

  - **L'ASIP Santé** (agence des systèmes d'information partagés de santé)
    - favoriser les usages des TIC et le déploiement de l'e-santé

  - **L'ANAP** (agence nationale d'appui à la performance)
    - amélioration de l'efficience des établissements de santé et médico-sociaux
    - accompagnement des programmes « Hôpital numérique » et « Territoire de soins numérique », et certains PREPS (ex : EVALSI)

Les orientations prioritaires

- **Dématérialisation des données de santé** et informatisation des processus => mise en place des SIS (SI de santé)
  - Développement des SIH
  - Modernisation de l'environnement de travail des médecins libéraux
- **Echange et Partage** d'informations dans le cadre des parcours de santé
  - MSS
  - DMP, DP, DCC (Dossier Commun de Cancérologie)
- **Confidentialité et sécurité** des données
  - Transparence ➔ Confiance
- **Qualité des applications de santé : certification et labellisation**
  - Certification HAS des LAP (logiciel d'aide à la prescription)-LAD (logiciel d'aide à la dispensiation)
  - Labellisation des applications de production de soins

Une première étape pragmatique

- **Identification des contenus métiers des documents supports de la coordination**
  - **VSM :** volet de synthèse médicale, résumé structuré de l'état du patient (antécédents, allergies, contre indications, pathologies courantes, traitements en cours), médecin traitant, au moins une fois par an, ROSP → DMP
  - **PPS** : programme personnalisé de soins / santé, description structurée des soins, identification des différents acteurs, organisation coordonnée → DMP
  - **CRH / lettre de liaison de sortie** : résumé structuré d'un épisode d'hospitalisation, remis au patient le jour de la sortie, envoyé aux correspondants de ville dont MT → DMP
  - **FRCP** : description clinique patients atteints de cancer, anatomo-pathologie, décision thérapeutique → , envoyé aux correspondants de ville dont MT → DMP

Des programmes nationaux d'opérationnalisation de la stratégie e-santé

- **Programme TSN (Territoire de soins numérique) : DGOS (2014 – 2017)**
  - SNS => organiser les soins du patient dans le cadre d'une médecine de parcours reposant sur la coopération de l'ensemble des PS
  - Emergence de « territoires d'excellence » pilotes en matière d'usage du numérique, amélioration et modernisation du système de soins
    - Organisations innovantes, centrées sur l'usager, logique de parcours, coordination optimale de tous les acteurs de santé
  - Généralisation des solutions ayant démontré leur efficacité

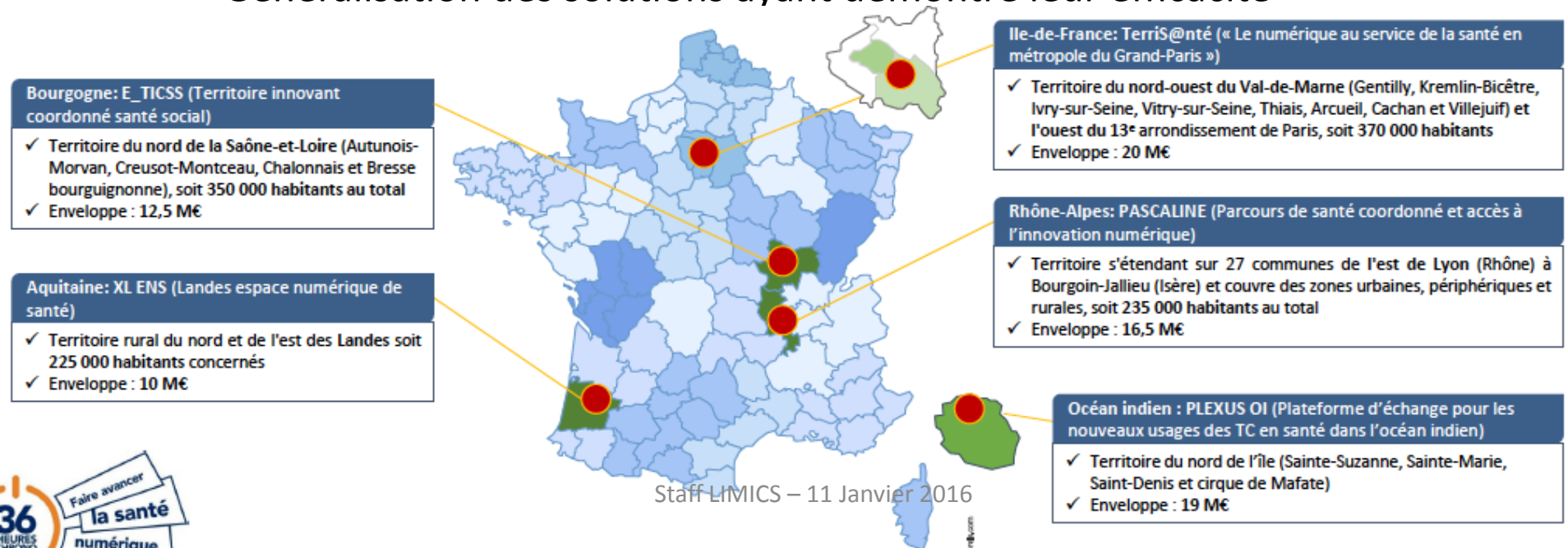

Des programmes nationaux d'opérationnalisation de la stratégie e-santé

- **Favoriser la coordination et la continuité des soins en cancérologie,** dossier communicant de cancérologie (DCC, INCa)
- **Déployer la télémédecine,** expériences de l'art. 36 (DGOS)
- **Généraliser la prescription électronique**, projet PM2D (CNAMTS)

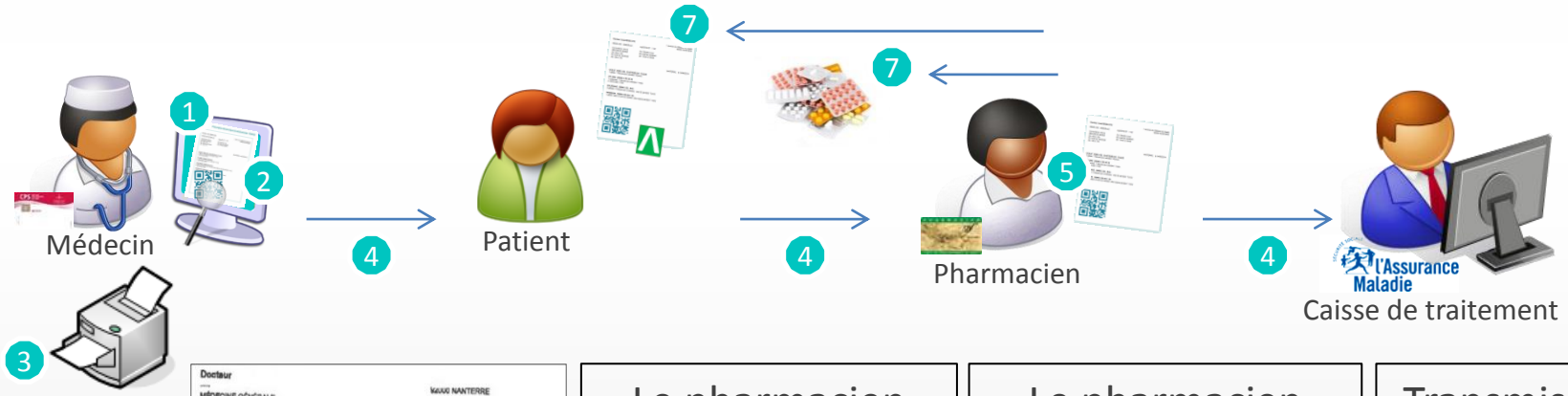

Le pharmacien scanne le code 2D et les données sont intégrées dans son logiciel métier

Le pharmacien remet l'ordonnance papier et le ticket Vitale pour les médicaments délivrés

Transmission des informations de la prescription sous la forme de données structurées et FSE

Des mesures concrètes dans le projet de loi de modernisation de notre système de santé

- **Partage et communication des données de santé** (art.25) : simplifier le cadre juridique et élargir la notion d'équipe de soins
- **DMP et messagerie sécurisée santé** (art.25) : déployer les outils du SI de la coordination des soins
- **Référentiels** d'interopérabilité et de sécurité **opposables** (art.25)
- **Groupements hospitaliers de territoire (**art.27) : échange et partage d'informations au niveau territorial
- **Identifiant national de santé** (art.47) : le NIR pour simplifier et sécuriser l'identification du patient
- **Service public d'information en santé – SPIS** (art. 21) : coordonner et rendre plus disponibles les sources d'information publiques sur la santé

L'ensemble de ce document relève des législations française et internationale sur le droit d'auteur et la propriété intellectuelle. Tous les droits de reproduction de tout ou partie sont réservés pour les textes ainsi que pour l'ensemble des documents iconographiques, photographiques, vidéos et sonores.

Ce document est interdit à la vente ou à la location. Sa diffusion, duplication, mise à disposition du public (sous quelque forme ou support que ce soit), mise en réseau, partielles ou totales, sont strictement réservées à l'université de Rouen.

L'utilisation de ce document est strictement réservée à l'usage privé des étudiants inscrits à l'UFR de médecine de l'université Rouen, ainsi que ceux inscrits au C2I Santé, et non destinée à une utilisation collective, gratuite ou payante.

Ce document a été réalisé par la Cellule TICE Médecine de la Faculté de Médecine de Rouen (Courriel : Francoise.Charles@univ-rouen.fr).